

## **S.M.A.I.O**

Société Anonyme au capital de 993 443,69 euros  
Siège social : 2 place Berthe Morisot, Parc Technologique  
69800 Saint-Priest  
510 142 771 RCS LYON

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 JUIN 2023**

#### **Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'administration (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 avril 2023.

#### **1. Les principes de gouvernance**

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et dernièrement révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

La Société a décidé d'appliquer les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

<b>Recommandation du Code Middlenext</b>	<b>Appliquée</b>	<b>Non appliquée</b>	<b>Sera appliquée</b>
<b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants	X		
R4 : Information des membres du conseil	X		
R5 : Formation des membres du conseil	X		
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		

R7 : Mise en place de comités		X <sup>(1)</sup>	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE	X <sup>(2)</sup>		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X <sup>(3)</sup>		
R10 : Choix de chaque administrateur	X		
R11 : Durée des mandats des membres du conseil		X <sup>(4)</sup>	
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X <sup>(5)</sup>	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X <sup>(6)</sup>		
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X <sup>(7)</sup>		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X <sup>(8)</sup>		
R22 : Revue des points de vigilances	X		

<sup>(1)</sup> Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre immédiatement en place un Comité d'audit. Le développement de l'activité aux États-Unis et dans d'autres pays qui pourra s'accompagner par la mise en place localement de filiales de distribution conduira vraisemblablement à la mise en place de ce comité spécialisé. Dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé

<sup>(2)</sup> Le Conseil d'administration du 11 avril 2023 a décidé de la mise en place d'un Comité RSE composé de Mr. Philippe Roussouly, Mme Sandrine Moirez, Mr. Fabrice Kilfiger et Mme Nadia Kamal. Le Comité RSE est présidé par Mme Nadia Kamal, administratrice indépendante.

<sup>(3)</sup> Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 juillet 2021. Il est disponible sur le site internet de la Société : [www.smaio.com](http://www.smaio.com).

<sup>(4)</sup> Compte tenu de la taille de la Société et de sa transformation récente en Société Anonyme, la Société ne souhaite pas appliquer la règle d'échelonnement de la durée des mandats des Administrateurs. Elle applique et appliquera néanmoins les autres éléments de la Recommandation R11 : (i) adaptation de la durée des mandats aux spécificités de l'entreprise et (ii) mention de la durée des mandats dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

<sup>(6)</sup> La Société est jeune, la moyenne d'âge des salariés est de 35 ans et le dirigeant a 40 ans. La préparation de la succession n'est pas une priorité dans l'immédiat. Néanmoins, avec la mise en place d'un comité spécial dédié aux rémunérations, le sujet de la succession sera abordé et suivi de manière annuelle

<sup>(6)</sup> La Société n'a pas mis en place d'indemnités de départ au bénéfice des dirigeants

<sup>(7)</sup> La Société n'a pas mis en place de régimes de retraites supplémentaires au bénéfice des dirigeants

<sup>(8)</sup> Il est envisagé de mettre en place une politique de stock-options et/ou d'attributions d'actions gratuites dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et placée sous la supervision d'un comité spécialisé évoqué en (1). Les modalités d'attribution de ces instruments en capital ainsi que les conditions de performance qui y seront éventuellement attachées ne sont pas définies à ce jour.

## **2. Composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale**

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de onze membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration.

La durée des mandats d'Administrateur a été fixée à trois ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du code Middlednext. Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 70 ans.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

Nom	Sexe	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
Philippe Roussouly	H	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Guillaume Delorme	H	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Jean-Philippe Caffiero	H	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Nadia Kamal	F	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AGE du 22 octobre 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Sandrine Moirez	F	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AGE du 22 octobre 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Fabrice Kilfiger	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 20 juin 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### Indépendance des Administrateurs

La recommandation R3 du Code Middlednext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement.

En application de ces critères, le Conseil d'administration de la Société compte au moment de l'établissement du présent rapport, quatre membres indépendants sur les six membres composant le Conseil d'administration : Monsieur Guillaume Delorme, Monsieur Jean-Philippe Caffiero, Madame Nadia Kamal et Madame Sandrine Moirez.

### **Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise**

Conformément à la recommandation R10 du Code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur.

#### ***Philippe Roussouly, Président du Conseil d'administration et Directeur Général***

Philippe Roussouly est diplômé de l'ESSEC (promotion 2006). Ayant identifié la nécessité de mettre en place des outils de gestion de données et de planification pour la chirurgie du rachis, Philippe a créé SMAIO en 2008 avec pour objectif de développer la plateforme KEOPS. Depuis l'acquisition de SMAIO par Otsuka Medical Device en 2016, Philippe développe sur les solutions et services entre logiciels, implants et robots en mettant à disposition de la Société son savoir-faire reconnu et son réseau mondial de chirurgiens utilisateurs.

#### ***Guillaume Delorme, Administrateur (indépendant)***

Guillaume Delorme est diplômé d'HEC et titulaire du CFA ainsi que d'une licence de droit de l'Université de Versailles. Après un début de carrière en M&A chez Merrill Lynch, il rejoint Oddo BHF AM en tant que gestionnaire de fonds.

#### ***Jean Philippe Caffiero, Administrateur (indépendant)***

Co-fondateur de la société Medicea, après des études de médecine, il démarre sa carrière chez Howmedica. Doté d'une expérience de près de 30 ans dans l'orthopédie, en particulier sur le continent asiatique, Jean-Philippe Caffiero était Directeur Général Délégué en charge du développement et de la coordination du réseau de distribution de Medicea à l'international jusqu'à la cession de la société en novembre 2020 au groupe Medtronic.

#### ***Nadia Kamal, Administrateur (indépendant)***

Nadia Kamal a suivi des études universitaires en biochimie, et est titulaire d'un doctorat en immunodiagnostic en collaboration avec Sanofi Diagnostic Pasteur (maintenant Biorad), et d'un DESS de l'IAE de Lyon. Elle a débuté sa carrière professionnelle auprès de Crealys incubateur Rhône Alpes Ouest en exerçant successivement les responsabilités de chargée d'affaires biotech, directrice adjointe puis directrice durant 11 ans en accompagnant dans un environnement complexe plus de 120 entreprises technologiques issues de la recherche publique. Elle a ensuite été Directrice Générale d'Eclosion France (fonds d'investissement biotech suisse) durant 5 ans. Elle est actuellement directrice filières technologie santé et innovation d'Harmonie Mutuelle depuis juillet 2019, après avoir proposé et mis en place la stratégie techno-santé. Nadia a également suivi un parcours HEC Executive, et est Chevalier de l'Ordre national du mérite.

#### ***Sandrine Moirez, Administrateur (indépendant)***

Sandrine Moirez est diplômée de l'Université de Technologie de Compiègne en ingénierie Biomédicale et a également obtenu un Doctorat en Biomatériaux à l'Université Paris Nord. Après quelques années chez Scient'x et Medtronic, elle a rejoint Irythm, société de santé digitale qui redéfinit la manière dont les arythmies cardiaques sont diagnostiquées cliniquement en combinant des technologies de biodéttection portable, des capacités d'analyse de données et d'apprentissage automatique, et dans laquelle elle occupe le poste de VP International General Manager. Sandrine a mené une carrière internationale, en Europe, Amérique du Nord et Asie et occupé de nombreuses fonctions à des postes de directions technique, commercial et marketing.

Elle a développé une expertise dans le domaine des dispositifs médicaux et spécifiquement en Orthopédie (Implants Rachidiens, Navigation, Imagerie et Robotique) et Neurosciences. Elle est passionnée par le développement des nouveaux marchés, ainsi que par la transformation des systèmes de santé.

### ***Fabrice Kilfiger, Administrateur***

Diplômé de Grenoble Ecole de Management (GEM), avec une double formation en Management et Finance, Fabrice a 30 ans d'expérience dans les métiers de la Finance (Audit, Groupes US, Société cotées internationales et Medtech). Il possède de multiples expertises en finance globale, implantations de filiales à l'étranger, levées de fonds, relations investisseurs et autorités de marché, normes IFRS et internationales, M&A. Il a joué un rôle majeur dans le développement de la société Medicea depuis son introduction en bourse en 2006 à sa cession au groupe Medtronic en 2021.

### **Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société**

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société, durant l'exercice écoulé, dans toutes sociétés (autres que la Société) sont les suivants :

<b>Administrateur / membre de la direction générale</b>	<b>Société</b>	<b>Nature du mandat</b>
Philippe Roussouly	SYLORUS SCIENTIFIC	Président
Guillaume Delorme	Oddo BHF AM	Gérant de fonds
Jean-Philippe Caffiero	PLG Invest	Gérant
Nadia Kamal	Harmonie Mutuelle	Directrice technologie santé et innovation
Sandrine Moirez	Néant	Néant
Fabrice Kilfiger	Lepermislibre	Directeur administratif et financier
	Lepermislibre	Censeur
	E-MERGENCE	Gérant
	AVALANCHE	Président

### **3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction**

#### **Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration (article 14 et suivants des statuts)**

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont le Président, Monsieur Philippe Roussouly, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil

d'administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'administration du 30 juillet 2021 comme le plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe Roussouly organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

### **Missions et pouvoirs du Conseil d'administration (article 16 des statuts et articles 1 et 2 du Règlement intérieur)**

Conformément à la loi, à ses statuts et à son règlement intérieur adopté le 30 juillet 2021, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les Administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

### **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été adopté le 30 juillet 2021, en conformité avec la recommandation R9 du Code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des Administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du Code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les droits et obligations des membres du Conseil d'administration : connaissance et respect des textes réglementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du Code Middlenext que tout Administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

### **Comité spécialisé**

Comme indiqué ci-dessus et compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place pour l'instant un Comité d'audit. Le développement de l'activité aux États-Unis et dans d'autres pays qui pourra s'accompagner par la mise en place localement de filiales de distribution conduira vraisemblablement à la mise en place de ce comité spécialisé.

En outre, dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé.

Enfin, conformément à la recommandation R8 du Code Middledex et dans la continuité de sa politique en matière de RSE, la Société a décidé de la mise en place d'un comité spécialisé en matière de RSE, composé de Monsieur Philippe Roussouly, de Madame Sophie Moirez, de Monsieur Fabrice Kilfiger et de Madame Nadia Kamal. La présidence du comité est assurée par Madame Nadia Kamal, administratrice indépendante. La mise en place du Comité RSE a été décidée par le Conseil d'administration du 11 avril 2023, de telle sorte qu'à la date du présent rapport, le Comité RSE ne s'est pas encore officiellement réuni.

#### **Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration.**

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

#### **4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale**

Durant l'exercice écoulé, nous n'avons pas eu connaissance de conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

#### **5. Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital**

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et leur utilisation :

Date de l'Assemblée Générale	N° de résolution	Contenu de la délégation	Durée autorisation	Montant nominal maximum	Montant nominal maximum commun	Utilisation
22 oct. 2021	8ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, à réaliser dans le cadre	26 mois	Augmentation de capital : 800.000 €	Néant	Augmentation de capital d'un montant nominal de 306 697 € dans le cadre de l'IPO

		de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth				
22 oct. 2021	9ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires, dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth	26 mois	15% de l'émission initiale	Néant	Néant
22 oct. 2021	10ème	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	Augmentation de capital : 500.000 €  Titres de créances : 15.000.000€	Augmentation de capital : 1.000.000 €  Titres de créances : 40.000.000€	Néant
22 oct. 2021	11ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (« ex placement privé »)	26 mois	Augmentation de capital : 250.000 €  Titres de créances : 10.000.000 €	Augmentation de capital : 1.000.000 €  Titres de créances : 40.000.000€	Néant
20 juin 2022	9ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes	18 mois	Augmentation de capital : 250.000 €  Titres de créances : 10.000.000 €	Augmentation de capital : 1.000.000 €  Titres de créances : 40.000.000€	Néant



		Catégorie visée : société ou fonds d'investissement investissant à titre habituel dans les <i>small caps</i> .				
20 juin 2022	10ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes  Catégorie visée : salariés, mandataires, fournisseurs et clients stratégiques.	18 mois	Augmentation de capital : 250.000 €  Titres de créances : 5.000.000 €	Augmentation de capital : 1.000.000 €  Titres de créances : 40.000.000€	Néant
22 oct. 2021	14ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	Augmentation de capital : 1.000.000 €  Titres de créances : 10.000.000 €	Augmentation de capital : 1.000.000 €  Titres de créances : 40.000.000€	Néant
22 oct. 2021	15ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires	26 mois	15% de l'émission initiale		Néant
22 oct. 2021	16ème	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	38 mois	10% du capital social		Néant
22 oct. 2021	17ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles à émettre de la Société	38 mois	5 % du capital social		Néant
22 oct. 2021	18ème	Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société	26 mois	200.000 BSPCE		Néant
20 juin 2022	7ème	Autorisation au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois	10 % du capital social		Cf. VIII, B du rapport de gestion

20 juin 2022	8ème	Délégation de compétence donné au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions	24 mois			Néant
--------------	------	---	---------	--	--	-------

Fait à Saint-Priest, le 11 avril 2023.

**Le Conseil d'administration,**  
Philippe Roussouly.